

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1358

14 juillet 2009

### SOMMAIRE

Alcove Holdings Europe S.à r.l. ....	65139	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ...	65142
Alpina Real Estate GP I .....	65141	Montrose Invest S.A. ....	65141
Atlantic Invest S.A. ....	65148	Morgan Stanley Brunton S.à r.l. ....	65145
Auva S. à r.l. ....	65184	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. ....	65144
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l. ....	65142	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. ....	65143
BBEIF (Willow) 01 S.à r.l. ....	65161	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l. ....	65142
Benevent S.A.H. ....	65144	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l. ....	65142
Car Invest Holding .....	65168	Morgan Stanley Rhein S.à r.l. ....	65144
CG Lux Production .....	65151	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à	
Chauffage Van Kasteren S.à r.l. ....	65145	r.l. ....	65140
CID Holdings S.à r.l. ....	65147	Morisson Investissements S.A. ....	65141
C.M. Services S.à r.l. ....	65138	MR Construction S.A. ....	65161
Coiffeursgalerie S.à r.l. ....	65177	MR Construction s.à r.l. ....	65161
Decapterus S.à r.l. ....	65165	Naiades Capital .....	65170
Delaux Partner's Sàrl .....	65138	N.D.C. Investments S.A. ....	65146
Dewey Holding S.A. ....	65154	Peachtree Invest S.A. ....	65140
Dreadnought International Limited S.à r.l.		Pegaso Finance S.à r.l. ....	65146
.....	65138	Pro-Immo-Nord Sàrl .....	65148
Dynamics .....	65168	Ramey S.à r.l. ....	65143
Echiquier .....	65148	RE Constellation II S.à r.l. ....	65145
Equifax Luxembourg S.à r.l. ....	65178	Renwick Invest S.A. ....	65139
European Real S.A. ....	65147	S2R2 S.à r.l. ....	65182
Faucon Industries S.A. ....	65143	Socgen International Sicav .....	65141
Fiduciaire Lois et Taxes s.à r.l. ....	65147	Swann Investissements S.A. ....	65139
Fiparel S.à r.l. ....	65146	TeamGate S.A. ....	65140
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.		TeamGate S.A. ....	65139
.....	65149	TF International Fund .....	65148
Gomes Granit S.à r.l. ....	65145	Trans-Santos S.à r.l. ....	65143
Groupe Cardiologique SCI .....	65158	Valorem Investissements S.A. ....	65148
Immo Inter Finance S.A. ....	65139	Vicente S.à r.l. ....	65144
Kingbell S.A. ....	65140	Viola S.à r.l. ....	65146
L.C.T. S.A. ....	65138	VIP Rent Sàrl .....	65165
Marelle Investissement S.A. ....	65140		

**C.M. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.970.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM SERVICES SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009080544/12.

(090095381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Dreadnought International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009080546/12.

(090096161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Delaux Partner's Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.653.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DELAUX PARTNER'S SARL

Emmanuel Karp / Tilly Klein

Référence de publication: 2009080547/12.

(090095379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**L.C.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.484.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 05 juin 2007  
01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée générale renouvelle les postes des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Monsieur Guy Jean LUCAS, administrateur, demeurant à 32, Chemin Sous Bois à B-4900 SPA;
  - Madame Greta VAN DER HERTEN, administrateur, demeurant à 32, Chemin Sous Bois à B-4900 SPA;
  - Monsieur Fernand LEJEUNE, administrateur, demeurant à 12, rue du Try B-4650 HERVE;
  - Monsieur Enzo MAZZOLA, administrateur, demeurant à 26, via dei Gracchi IT-20145 MILANO;
  - La société HD INVEST S.A.R.L., commissaire aux comptes, domicilié à 96, route d'Arlon L-8210 MAMER
- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Guy Jean LUCAS

Administrateur

Référence de publication: 2009080353/18.

(090095922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Immo Inter Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 31.321.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2009080926/11.

(090095996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**TeamGate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.413.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2009080925/11.

(090095993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Swann Investissements S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 91.765.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080927/11.

(090095403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Renwick Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 91.763.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080928/11.

(090095400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Alcove Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 139.814.

Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080735/10.

(090096132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Marelle Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 112.607.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080936/10.

(090095453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**Kingbell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 78.996.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol / Paul van Baarle  
*Director / Director*

Référence de publication: 2009080938/11.

(090096120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**Peachtree Invest S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.075.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080929/11.

(090095397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**TeamGate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.413.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009080924/11.

(090095990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Le Bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009080923/13.

(090096044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Morisson Investissements S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.752.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080930/11.

(090095395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Montrose Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.766.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080931/11.

(090095393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Socgen International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / C. MEISTER-TESTART

Référence de publication: 2009080712/11.

(090095474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.952.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société*

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 27 mai 2009 que les actionnaires ont décidé:

- d'accepter le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société EUROFID S.à r.l., pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009080530/19.

(090095640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Le Bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2009080919/13.

(090096025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2009080920/13.

(090096035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 5, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.835.

1.- Lors du conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

2.- L'adresse de Rosa Villalobos, gérant, a changé et se trouve à présent au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080740/14.

(090095902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.746.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour la Société*  
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.  
Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009080374/14.

(090095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Faucon Industries S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 53.278.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 29 mai 2009 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L - 1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009080041/16.

(090094980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 126.646.

—  
Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009080922/13.

(090096040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Ramey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.465.

—  
Le Bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009080918/13.

(090096082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Trans-Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4598 Niedercorn, 68, rue Kelvert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.188.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANS-SANTOS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080592/12.

(090095663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Benevent S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.872.

—  
**OUVERTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 4 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société BENEVENT SAH (RCS B 48.872) dont le siège social à L-1724 LUXEMBOURG - 3B, Bd Prince Henri a été dénoncé le 28 juin 1996.

Luxembourg, le 24/06/09.

Pour extrait conforme  
Me Alexandre DILLMANN  
Avocat à la Cour, le liquidateur  
9A, boulevard du Prince Henri  
BP 846, L-2018 Luxembourg

Référence de publication: 2009080157/16.

(090095031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Morgan Stanley Rhein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.448.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009080912/13.

(090096104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.646.

—  
Le Bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009080921/13.

(090096039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Vicente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 87.938.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICENTE S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009080581/12.

(090095617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---



**RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.352.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

—  
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré le 21/04/2009 sous la référence LSO-DO05818 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 27/04/2009 avec la référence L090059460.04:

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009080288/16.

(090096019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Gomes Granit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 4, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 76.167.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 juin 2009, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

NOTAIRE

Référence de publication: 2009080194/232/12.

(090094772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Le Bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009080949/13.

(090096076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Chauffage Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.284.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009080958/242/13.

(090095779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Fiparel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.055.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009081251/13.

(090096468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Viola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.131.

Les comptes annuels au 30/11/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009081254/13.

(090096463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**N.D.C. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 127.671.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.D.C. INVESTMENTS S.A.  
Jacopo ROSSI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009081285/12.

(090096503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Pegaso Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 119.008.

*Convention de Domiciliation*

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 14 décembre 2007, entre la Société à Responsabilité Limitée PEGASI FINANCE S.à r.l., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009080742/16.

(090096068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080578/11.

(090095541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**Fiduciaire Lois et Taxes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.770.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2009*

L'an deux mille neuf, le 11 MARS.

A comparu:

1. - Monsieur ERPELDING Armand, expert-comptable, demeurant à L-7481 - Tuntange, 8, rue de l'Eglise

Lesquel comparant unique associé de la société LOIS ET TAXES SARL avec siège social à Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES le 11 avril 2006, n° d'immatriculation B 115.770, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1259 le 3 juillet 2006, page 61368.

Lesquel comparant représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

- la nomination de Mademoiselle BENALI Fathia, demeurant à F-54350 - Mont Saint Martin, 13, Espace Mozart, en tant que gérante technique de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, par nom, prénom usuel et demeure, a signé la présente.

Fait et passé à LUXEMBOURG, en date du 11 mars 2009.

M. ERPELDING Armand

Signature

Référence de publication: 2009080720/6825/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090096037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**European Real S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.103.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 mai 2009 que:

- Messieurs Peter Rioda et John Graeme Paton, tous deux avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, JE45UT Jersey, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

- Messieurs Philip John Godley et Carl Andrew Pollard, tous deux avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, JE45UT Jersey, ont été nommés en leur remplacement. Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014. Ces cooptations seront soumises pour ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires;

- Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bon Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration en remplacement de M. John Graeme Paton, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009080698/20.

(090095645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Pro-Immo-Nord Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 10, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 102.064.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA  
Signature

Référence de publication: 2009080112/11.

(090094061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
MJ. FERNANDES / C. MEISTER-TESTART

Référence de publication: 2009080715/11.

(090095470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Valorem Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 90.422.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009080434/11.

(090095976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2009080897/9.

(090095596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**TF International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 85.732.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TF INTERNATIONAL FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009080561/12.

(090095574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

Gate Gourmet Holding S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 86.446, here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 22 April 2009,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 90.192, incorporated pursuant to a notarial dated 6 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 January 2003, number 45.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 April 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of four million eight hundred nine thousand nine hundred euro (EUR 4,809,900), represented by forty-eight thousand ninety-nine (48,099) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100), up to thirty-one million nine hundred fifty-nine thousand five hundred euro (EUR 31,959,500), through the issue of two hundred seventy-one thousand four hundred ninety-six (271,496) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, by a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million one hundred forty-nine thousand six hundred euro (EUR 27,149,600) so as to raise it from its current amount of four million eight hundred nine thousand nine hundred euro (EUR 4,809,900), represented by forty-eight thousand ninety-nine (48,099) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100), up to thirty-one million nine hundred fifty-nine thousand five hundred euro (EUR 31,959,500), through the issue of two hundred seventy-one thousand four hundred ninety-six (271,496) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The two hundred seventy-one thousand four hundred ninety-six (271,496) new shares are entirely subscribed by the sole member, aforementioned, at a total price of one hundred thirty-five million seven hundred forty-seven thousand seven hundred fourteen euro (EUR 135,747,714) out of which

- twenty-seven million one hundred forty-nine thousand six hundred euro (EUR 27,149,600) are allocated to the share capital;

- one hundred five million eight hundred eighty-three thousand one hundred fifty-four euro (EUR 105,883,154) are allocated to the share premium; and,

- two million seven hundred fourteen thousand nine hundred sixty euro (EUR 2,714,960) are allocated to the legal reserve.

Said two hundred seventy-one thousand four hundred ninety-six (271,496) new shares are fully paid up by the sole member, aforementioned, through a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of one hundred thirty-five million seven hundred forty-seven thousand seven hundred fourteen euro (EUR 135,747,714).

The proof of the existence and of the total value of the contribution of one hundred thirty-five million seven hundred forty-seven thousand seven hundred fourteen euro (EUR 135,747,714) has been given to the undersigned notary by a statement of contribution value made by the Company which will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-one million nine hundred fifty-nine thousand five hundred euro (EUR 31,959,500), represented by three hundred nineteen thousand five hundred ninety-five (319,595) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois d'avril,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Gate Gourmet Holding S.C.A. une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86446; ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.192, constituée suivant notarié en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 janvier 2003, numéro 45.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions huit cent neuf mille neuf cent Euros (EUR 4.809.900), représenté par quarante-huit mille quatre-vingt-neuf (48.099) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de trente-et-un millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent Euros (EUR 31.959.500), par l'émission de deux cent soixante-et-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (271.496) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par un apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-sept millions cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 27.149.600) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent neuf mille neuf cent euros (EUR 4.809.900), représenté par quarante-huit mille quatre-vingt-neuf (48.099) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de trente et un millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 31.959.500), par l'émission de deux cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (271.496) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les deux cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (271.496) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, susmentionnée, à un prix total de cent trente-cinq millions sept cent quarante-sept mille sept cent quatorze euros (EUR 135.747.714) duquel

- vingt-sept millions cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 27.149.600) sont affectés au capital social;
- cent cinq millions huit cent quatre-vingt-trois mille cent cinquante-quatre euros (105.883.154) sont affectés à la prime d'émission; et,
- deux millions sept cent quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 2.714.960) sont affectés à la réserve légale.

Les parts sociales souscrites par l'associée unique sont entièrement libérées par apport en nature d'une créance d'un montant total de cent trente-cinq millions sept cent quarante-sept mille sept cent quatorze euros (EUR 135,747,714).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de cent trente-cinq millions sept cent quarante-sept mille sept cent quatorze euros (EUR 135.747,714) a été apportée au notaire soussigné par un statement of contribution value de la Société qui restera annexé au présent acte.

#### Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 31.959.500), représenté par trois cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze (319.595) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/ 16314. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009063543/7241/134.

(090073935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

#### **CG Lux Production, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9520 Wiltz, 25, Op Baessent.

R.C.S. Luxembourg B 146.398.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Benigno PEREZ CARRASCO, né à Bruxellers le 29 juillet 1975, demeurant à 25, rue Notre Dame de Fatima à 9520 WILTZ

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "CG Lux Production" S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- production, réalisation et distribution de films.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé trente et un mille euros (31.000,-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (310,-€) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.



Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

#### Souscription et Libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- Monsieur Benigno PEREZ CARRASCO prénommé, cent actions . . . . .	100
TOTAL: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces à concurrence de la somme sept mille sept cent cinquante (7.750,-€) somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 EUROS

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur Benigno PEREZ CARRASCO, né à Bruxelles (Belgique) le 29 juillet 1975, demeurant à 25, rue Notre Dame de Fatima à 9520 WILTZ
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Christelle VAN DE VELDE, née à Rocourt (Belgique) le 7 juillet 1975, demeurant à 25, rue Notre Dame de Fatima à 9520 WILTZ
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 5) Le siège social est fixé à 25, op Baessent à L-9520 WILTZ.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Perez Carrasco B., Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 mai 2009 - WIL/2009/419 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 25 mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009070889/2724/178.

(090083412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

#### Dewey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.337.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dewey Holding S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered address at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have not yet been amended (hereafter the "Company"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 June 2009, not yet published.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mrs Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs Ana Inés Becerra Pons, abogada, residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs Danièle Nosbusch, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Capital increase and renunciation by the non-subscribing shareholders of their preferential subscription right in connection with the capital increase.

2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company (hereinafter the "Articles").

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand four hundred ninety-nine euro (EUR 31,499.-) represented by thirty-one thousand four hundred ninety-nine (31,499) voting shares (Class A Shares) having a par value of one euro (EUR 1) each up to thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) by issue of one (1) new non-voting share (Class B Share) with a par value of one euro (EUR 1.-).

The capital increase is fully paid up by "Decapterus Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, represented by Mrs Simone BAIER, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed, by a contribution in cash of one hundred million twenty-two thousand seven hundred forty-four euro (EUR 100,022,744.-).

One euro (EUR 1.-) is paid as consideration for the subscription of one (1) non-voting share with a par value of one euro (EUR 1.-). The remaining amount of one hundred million twenty-two thousand seven hundred forty-three euro (EUR 100,022,743.-) is allocated to the share premium of the Company.

Any non subscribing shareholder expressly waives its preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The existence of the contribution in cash has been evidenced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of the subscribed share capital and of the authorised share capital, the shareholders decide to amend Article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

#### **" Art. 5. Share capital.**

##### 5.1. The issued share capital

5.1.1 The subscribed capital is set at thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) consisting of thirty-one thousand five hundred (31,500) shares represented by thirty-one thousand four hundred ninety-nine (31,499) shares of Class A (the "Class A Shares", and their holders being referred herein as the "A Shareholders") and one (1) share of class B (the "Class B Shares", and their holders being referred herein as the "B Shareholders"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or to the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

5.1.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.5 The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

There being no further business the meeting is closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about six thousand five hundred euro.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Dewey Holding S.A.", une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et avec l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 25 mai 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juin 2009, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ana Inés Becerra Pons, abogada, demeurant à Luxembourg.

Madame Danièle Nosbusch, maître en droit, demeurant à Luxembourg est nommée scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Augmentation de capital et renonciation, par les actionnaires ne souscrivant pas d'actions, à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

2. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement

annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 31.499,-) représenté par trente et un mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (31.499) actions (Actions de Catégorie A) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) par l'émission d'une (1) action sans droit de vote (Action de Catégorie B) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

L'augmentation de capital est entièrement payée moyennant une contribution en numéraire de cent millions vingt-deux mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 100.022.744,-) par "Decapterus Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours, représentée par Madame Simone BAIER, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Un euro (EUR 1,-) a été payé pour la souscription d'une (1) action sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Les cent millions vingt-deux mille sept cent quarante-trois euros (EUR 100.022.743,-) restants sont attribués à la prime d'émission.

Tout actionnaire non-souscripteur renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'existence de cette contribution en numéraire a été prouvée au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

Suite aux résolutions précédentes, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

### **" Art. 5. Capital social.**

#### **5.1. Capital social émis**

5.1.1. La Société a un capital social émis de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (31.499) actions de Catégorie A ("Actions de Catégorie A", les détenteurs étant les "Actionnaires de Catégorie A") et une (1) action de Catégorie B ("Actions de Catégorie B", les détenteurs étant les "Actionnaires de Catégorie B"), chaque actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toute référence ci-après aux "actions" devra être compris comme référence à des Actions de Catégorie A et/ ou aux Actions de Catégorie B, selon le contexte et conforme applicable. La même construction s'applique à toute référence ci-après aux "actionnaires" de la Société.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.5 La Société peut, dans les limites prévues par la loi, procéder au rachat de ses propres actions."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER, A. I. BECERRA PONS, D. NOSBUSCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2009. Relation: EAC/2009/6797. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080987/239/188.

(090096902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Groupe Cardiologique SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 85, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg E 4.094.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze mai,

Entre les soussignés:

- 1) Dr. Christiane HANSEN, épouse DAROUACH, née le 9 septembre 1958 à Ettelbruck, demeurant à L-9127 Schieren, 3, rue Hubert Schlechter,
  - 2) Dr. Laurent VISSER, né le 10 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant à L-9234 Diekirch, 111, route de Gilsdorf,
  - 3) Dr. Matthias BANGERT, né le 16 janvier 1966 à D-Weinheim, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 46, rue Boland,
  - 4) Dr. Jürgen SEIDEL, né le 17 novembre 1965 à D-Eschweiler, demeurant à L-9289 Diekirch, 14A, rue Vannerus
- et toute personne physique ou morale qui par la suite adhérera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est fondé une société civile immobilière, aux conditions suivantes

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de GROUPE CARDIOLOGIQUE S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée, elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9080 Ettelbruck, 85, Avenue Salentiny. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Titre II - Capital social, Parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille Euros (5.000,- €) représenté par cent (100) parts d'intérêts de cinquante Euros (50,- €) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Dr. Christiane HANSEN .....	25 parts
2) Dr. Laurent VISSER .....	25 parts
3) Dr. Matthias BANGERT .....	25 parts
4) Dr. Jürgen SEIDEL .....	25 parts
Total: .....	100 parts

*Libération*

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cinq mille Euros (5.000.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession de parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par un acte authentique ou sous seing privé; elle ne sera opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société et acceptée par elle.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Au cas où un associé décide de céder ses parts sociales à un tiers, les autres associés ont un droit de rachat sur les parts sociales au prorata de la participation qu'ils détiennent actuellement dans la société.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux proportionnellement à l'importance de leur participation dans la société.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à ces copropriétaires indivis.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite, de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

**Titre III - Administration de la société**

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité des voix présentes ou représentées.

Sauf décision de révocation de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire intervenue selon les quorums respectifs et sous réserve de la démission du ou des administrateurs, la durée du mandat des associés-gérants est prorogée tacitement d'année en année sans qu'aucune autre formalité ne doive être accomplie.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

**Art. 14.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Dans l'hypothèse où plusieurs associés-gérants sont désignés chaque associé-gérant peut engager la société pour tous les actes de la gestion courante.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils sont cependant tenus de se faire autoriser par l'assemblée générale décidant à la majorité des deux tiers pour toute aliénation d'immeuble ou constitution d'hypothèque.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et location, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous accords, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement, le tout sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa 2 du présent article.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à de telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 15.** Chacun des associés a un droit illimité d'accès aux documents de la société, et encore de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Titre IV - Exercice social**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### **Titre V - Assemblée générale des associés**

**Art. 17.** Les associés se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation, mais au plus tard le 31 juillet.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux assemblées ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale en assemblée et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 18.** Dans toute assemblée chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 19.** Les associés peuvent apporter toute modification aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

#### **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** Par dérogation aux articles 1844 et 1865 du Code Civil, la société ne prend pas fin au moment du décès d'un des associés.

La société continuera à exister seulement entre les associés survivants, encore qu'il y ait réunion de toutes les parts sociales entre les mains d'un seul associé.

Les associés survivants disposeront d'un droit de rachat des parts sociales en cas de décès d'un associé.

**Art. 21.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport dans une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits, obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, respectivement leurs ayants droit, proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VII - Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de sept-cent cinquante Euros (750,- €).



## Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés gérants de la société pour une durée de six ans:

- 1) Dr. Christiane HANSEN, préqualifiée,
- 2) Dr. Laurent VISSER, préqualifié,
- 3) Dr. Matthias BANGERT, préqualifié,
- 4) Dr. Jürgen SEIDEL, préqualifié.

Ainsi fait et passé à Diekirch, en quatre exemplaires, date qu'en tête.

Dr. Christiane HANSEN / Dr. Laurent VISSER / Dr. Matthias BANGERT / Dr. Jürgen SEIDEL.

Référence de publication: 2009077459/153.

(090090787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**BBEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 30 juin 2009*

Par les résolutions écrites du 30 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter les démissions de David Dujacquier et Mark Dunstan en tant que gérants de la Société, prenant effet le 30 juin 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 30 juin 2009, et pour une durée indéterminée,

\* M. Antonello De Filippo, né le 11 février 1976 à Isernia, Italie, et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)
- M. Antonello De Filippo (gérant de Catégorie B)
- M. Serge Morel (gérant de Catégorie A).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080845/21.

(090096158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**MR Construction S.A., Société Anonyme,**

**(anc. MR Construction s.à r.l.).**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 101.001.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "MR CONSTRUCTION S.à r.l.", avec siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. le 2000, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 770 du 27 juillet 2004,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, plafonnier, demeurant à L-3321 Berchem, 36 rue Hans Adam.

2.- Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, prédit, agissant en nom personnel.

3.- Madame Marta Sofia SANTOS RODRIGUES, infirmière, demeurant à L-3321 Berchem, 36 rue Hans Adam.

4.- Monsieur Igor DOS SANTOS RODRIGUES, ingénieur en génie civil, demeurant à L-3321 Berchem, 36 rue Hans Adam.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "MR CONSTRUCTION S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, prédit, . . . . .	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Par les présentes, Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, prénommé, déclare céder et transporter les cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Madame Marta Sofia SANTOS RODRIGUES, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, prénommé, déclare céder et transporter les cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Igor DOS SANTOS RODRIGUES, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "MR CONSTRUCTION S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnés conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "MR CONSTRUCTION S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame Marta Sofia SANTOS RODRIGUES, . . . . .	50 parts
- Monsieur Igor DOS SANTOS RODRIGUES, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES: . . . . .	100 parts

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence du montant de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (18.500,- EUR) et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Acceptation de la démission du gérant.
- 3) Transformation de la société en une société anonyme.
- 4) Adoption de nouveaux statuts.
- 5) Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.
- 6) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUROS) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-);

b) cette augmentation de capital est réalisée par apport en espèces de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (18.500) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

c) de supprimer les cent parts sociales (100) existantes et de créer CENT PARTS SOCIALES (100) nouvelles de trois cent dix euros (310 €) de nominal chacune. La souscription et la libération de ces parts sociales est faite à parts égales par les deux prédicts associés.

d) de modifier l'article quatre des statuts et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Marta Sofia SANTOS RODRIGUES, . . . . .	50 parts
- Monsieur Igor DOS SANTOS RODRIGUES, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES: . . . . .	100 parts

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du gérant unique Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, prénommé, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide la conversion de la structure de la société en celle d'une société anonyme:

L'assemblée des associés décide de transformer la société MR CONSTRUCTION S.à.r.l. en société anonyme en continuation de la société, sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société MR CONSTRUCTION S.à.r.l.

Les associés, tous présents, décident à l'unanimité des voix de transformer la société MR CONSTRUCTION S.à.r.l. en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale adopte les nouveaux statuts qui auront suite à ce qui précède la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MR CONSTRUCTION S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, façade, plâtrage, pose de carrelage, le commerce d'article pour le bâtiment; l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large, comprenant notamment la promotion immobilière, ainsi que toutes opérations annexes et/ou complémentaires nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- euros), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures à Livange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale fixe le nombre des administrateurs à quatre et celui des commissaires à un.

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur DOS SANTOS RODRIGUES Igor, prèdit.

Madame SANTOS RODRIGUES Marta Sofia, prèdit,

Madame DAS NEVES SANTOS Maria Fernanda, demeurant 36, rue Hans Adam, L-3321 BERCHEM,

2. Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration:

- Monsieur DOS SANTOS RODRIGUES Igor, prèdit.

3. Est appelée à la fonction de Commissaire aux comptes: ABC COMPTABILITE S.à.r.l, avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 105273.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. le 2000.

### *Sixième résolution*

Conformément à l'article 10 des statuts, la prédite société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

### *Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à MILLE DEUX CENTS EUROS (1200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lopes Rodrigues; Santos Rodrigues; Dos Santos Rodrigues, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2009. Relation: EAC/2009/4343. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009081117/203/180.

(090096350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**VIP Rent Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4686 Niedercorn, 2, rue Winterthur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.043.

L'an deux mil neuf;

Le quatre mai;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Pierchen PETTINGER, employé privé, né à Grevenmacher, le 29 septembre 1967 (Matricule No. 19670929216), demeurant à L-4505 Niederkorn, 53, rue de l'Acier.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité "VIP RENT Sàrl", avec siège social établi à L-4505 Niederkorn, 53, rue de l'Acier

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.043;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 86.027;

Lequel comparant s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4505 Niederkorn, 53, rue de l'Acier à L-4686 Niederkorn, 2, rue Winterthur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la location de véhicules motorisés et location diverse, l'exploitation d'une station d'essence, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de SEPT CENT VINGT EUROS (720,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de nous notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pettinger, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 12 mai 2009. Relation: EAC/2009/5468. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 mai 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009081098/209/41.

(090097055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Decapterus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.331.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Dewey Holding S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered address at 412 F, Route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, here represented by Ms Simone BAIER, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 June 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "Decapterus S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered address at 412 F, Route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.331, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil, des Sociétés et Associations, number 360, dated 18 February 2009, the articles of which have been amended pursuant to deed of the undersigned notary as of 3 June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to state:

#### *Agenda*

1. Capital increase.
2. Subsequent amendment of Art. 6 of the articles of association of the Company.
3. Amendment of Art. 22 of the articles of association of the Company.
4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole share capital requested the notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each up to one hundred million thirty-four thousand five hundred and seven euro (EUR 100,034,507.-) represented by one hundred million thirty-four thousand five hundred and seven (100,034,507) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each by a contribution in cash of one hundred million twenty-two thousand and seven euro (EUR 100,022,007.-). Consequently, one hundred million twenty-two thousand and seven (100,022,007) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each are issued. The capital increase is fully paid up and all issued shares are subscribed by the sole shareholder.

The existence of the contribution in cash has been evidenced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred million thirty-four thousand five hundred and seven euro (EUR 100,034,507.-) represented by one hundred million thirty-four thousand five hundred and seven (100,034,507) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 22 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Any distribution of dividends and any other distribution or reimbursement to the shareholders in any form whatsoever requires the prior approval of the shareholders."

There being no further business the meeting is closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de droit civil de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Dewey Holding S.A.", une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours (ci-après la "Société"),

ici représentée par Madame Simone BAIER, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juin 2009;

La procuration paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est le seul associé et représente le capital social entier de "Decapterus S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 144.331, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360, de 18 février 2009, les articles étant modifiés suite à un acte du notaire soussigné datant du 3 juin 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

Laquelle comparante, agissant en tant qu'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter:

### Agenda

1. Augmentation de capital.
2. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 22 des statuts de la Société.
4. Divers.

Après avoir revu les points sur l'agenda, la partie comparante, représentant l'entier capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de cent millions trente-quatre mille cinq cent sept euros (EUR 100.034.507,-) représenté par cent millions trente-quatre mille cinq cent sept (100.034.507) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'émission de cent millions vingt-deux mille et sept (100.022.007) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. L'augmentation de capital est entièrement payée par l'associé unique de la Société moyennant un apport en numéraire de cent millions vingt-deux mille et sept euros (EUR 100.022.007,-) et l'associé unique a souscrit à toutes les parts sociales émises.

L'existence de cette contribution en numéraire a été prouvée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent millions trente-quatre mille cinq cent sept euros (EUR 100.034.507,-) représenté par cent millions trente-quatre mille cinq cent sept (100.034.507) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### Troisième résolution

" **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Toute distribution de dividendes et toute autre distribution ou remboursement aux associés requiert l'autorisation préalable des associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2009. Relation: EAC/2009/6795. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080988/239/131.

(090096890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Dynamics, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 97.713.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire et de la réunion du conseil d'administration du 23 février 2009*

Suite à la démission de M. Lionel Gendarme en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société, est nommé nouvel administrateur délégué M. Carlo Reding, expert comptable, demeurant professionnellement 6 place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

M. Reding aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009080816/16.

(090095684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Car Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 21.866.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CAR INVEST HOLDING", ayant son siège social au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.866, constituée suivant acte notarié en date du 24 août 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 24 septembre 1984. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 10 octobre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Romain THILLEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.



Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
2. - Nomination de la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société "EUROTIME S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.56177.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6875. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080986/239/68.

(090096928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Naiades Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.802.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"DHAM", a public limited liability company under Belgian law, having its registered office at Edingensesteenweg 455, B-1500 Halle, Belgium, registered with the Rechtspersonenregister of Brussels under the number 0871.963.979, duly represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholders.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "NAIADES CAPITAL", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Corporate objects.** The object of the Company is to serve as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) to NAIADES CAPITAL FUND S.C.A., an investment company with variable capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which shall be incorporated pursuant to the laws of Luxembourg.

The object of the Company is also the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by FIVE HUNDRED (500) shares of a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of two managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of April and ends on the thirty first day of March of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
"DHAM", previously named . . . . .	EUR 12,500.-	500
Total . . . . .	EUR 12,500.-	500

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 March 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt unanimously the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts ending on 31 March 2010:

- a) Mr Vincent VLIEBERGH, MSC Engineering, MBA, with professional address in 9b, Chemin du Bois Magonette, B-1380 Lasne, Belgium,
- b) Mr Albert PLATTET, expert comptable diplômé, with professional address in 11 rue de la Corratierie, CH-1204 Geneva, Switzerland,
- c) Mr Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of two of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"DHAM", société anonyme soumise au droit belge, établie et ayant son siège social à Edingensesteenweg 455, B-1500 Halle, Belgique, immatriculée auprès du Rechtspersonenregister de Bruxelles sous le numéro 0871.963.979, représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "NAIADES CAPITAL", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de NAIADES CAPITAL FUND S.C.A., une société d'investissement à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, sous forme de société en commandite par actions qui sera constituée conformément aux lois luxembourgeoises.

La Société a également pour objet la prise directe ou indirecte de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut également mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

La Société peut, en outre, employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les CINQ CENTS (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
DHAM .....	12,500.- EUR	500
Total .....	12.500.- EUR	500

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 mars 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

I Décident de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décident par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels s'arrêtant au 31 mars 2010.

a) Mr Vincent VLIEBERGH, MSC Engineering, MBA, avec adresse professionnelle à 9b, Chemin du Bois Magonette, B-1380 Lasne, Belgique,

b) Mr Albert PLATTET, expert comptable diplômé, avec adresse professionnelle 11 rue de la Corratierie, CH-1204 Genève, Suisse,



c) Mr Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelles au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des gérants.

Il Le siège social de la société est fixé au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7544. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081950/239/390.

(090097531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

### Coiffeursgalerie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.711.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Dame Carole SPINELLI, Ehegattin von Frank LEONARDY, Friseurmeisterin, geboren am 23. März 1969 in Luxemburg (matr: 1969 03 23 284) , wohnhaft in L-9425 Vianden, 47, rue du Sanatorium,

welche Erschienene den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "COIFFEURSGALERIE S.A.R.L."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Vianden. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Friseursalons für Damen und Herren sowie der branchenübliche Warenhandel. Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäft, kaufmännischer, finanzieller und industrieller Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500.-€) EUROS, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125.-€) EUROS.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EUROS (12.500.-€) zur Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jeder Zeit erhöht oder ermässigt werden, zu den Bedingungen welche im Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Jeder Anteil hat Anrecht auf einen proportionellen Anteil am Gesellschaftskapital und an den Erträgen.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

**Art. 10.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve wie folgt aufgeteilt:

- 5% für den gesetzlichen Reservefonds, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen bis dieser Fonds 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

- der Rest steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter(s).

Wenn eine Auszahlung erfolgt, so wird der Gewinnsaldo gemäss den Anteilen des oder der Gesellschafter(s) verteilt.

**Art. 11.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt. Dieselben sind nicht berechtigt die Guthaben der Gesellschaft zu blockieren. Um ihre rechte wahrzuhaben müssen sie sich an die Angaben der letzten Bilanz halten.

**Art. 12.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

#### *Zeichnung*

Die Gesellschafterin erklärt dass sie alle hundert Anteile zu je hundertfünfundzwanzig EUROS (125.-€) Nominalwert übernimmt.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von 900.- EUROS.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann hat die Gesellschafterin eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und hat laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9410 Vianden, 34, Grand-Rue.
- b) Dame Carole SPINELLI, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zur Geschäftsführerin ernannt.
- c) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig verpflichtet.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SPINELLI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2009. DIE/2009/5838. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.

*Le Receveur ff. (signé): C. Ries.*

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 22. Juni 2009.

Pierre PROBST

*Der Notar*

Référence de publication: 2009080143/4917/73.

(090093648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

#### **Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.161.600,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 51.062.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Equifax Inc., a corporation organized under the laws of the State of Georgia (United states of America), having its registered office at 1550, Peachtree Street, GA 30309 Atlanta, United States of America, quoted at the New-York Stock Exchange (ticker symbol EFX) (the "Contributor"),

here represented by M<sup>e</sup> Faruk DURUSU, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of Equifax Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 51.062, constituted in Luxembourg by a notary deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, dated 25<sup>th</sup> of April 1995, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 383 of 11<sup>th</sup> of August 1995, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Roger Arrensdorf, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 8<sup>th</sup> May 2007 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1528 of 23<sup>rd</sup> July 2007 (the "Company")

(ii) That it is also the current sole shareholder of Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58.455, constituted in Luxembourg by a notarial deed of Maître Marthe Thyès-Walch, at the time notary public, residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> February 1997, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-326 dated 26<sup>th</sup> June 1997, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 30<sup>th</sup> April 2001 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1050 of 22<sup>nd</sup> November 2001 (the "Subsidiary");

(iii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred United States dollars (USD 300) so as to raise it from its current amount of four million one hundred sixty-one thousand three hundred United States dollars (USD 4,161,300.-) to four million one hundred sixty-one thousand six hundred United States dollars (USD 4,161,600.-) by the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of three hundred United States dollars (USD 300) (the "New Share") subject to the payment of a share premium in the amount of three million nine hundred ninety-seven thousand five hundred thirty-eight United States dollars and seventy-six cents (USD 3,997,538.76) (the "Share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the ten thousand (10,000) common shares representing the entire issued and outstanding share capital of the Subsidiary (the "Contributed Shares"), which contribution is made by the Contributor.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by M<sup>e</sup> Faruk Durusu.

The Contributor declares to subscribe the New Share in consideration for the Contributed Shares, subject to the payment by the Contributor of the Share Premium.

*Description of the contribution*

The total value of the Contributed Shares amounts to three million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred thirty-eight United States dollars and seventy-six cents (USD 3,997,838.76).

The net value of the Contributed Shares has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement on contribution value dated 18 June 2009, which statement shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Equifax Inc.:

(i) 1,872 ordinary shares;

(ii) 7,500 class A ordinary shares;

(iii) 4,500 class B ordinary shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **5.1.** The Company has a subscribed nominal share capital of four million one hundred sixty-one thousand six hundred United States Dollars (USD 4,161,600.-) represented by (i) one thousand eight hundred seventy-two (1,872) ordinary shares, (ii) seven thousand five hundred (7,500) Class A ordinary shares, and (iii) four thousand five hundred (4,500) Class B ordinary shares, all in registered form with a nominal value of three hundred United States Dollars (USD 300.-) each, all subscribed and fully paid-up. The Class A ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments. The Class B ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about Three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Equifax Inc., une société régie par les lois de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1550, Peachtree Street, GA 30309 Atlanta, Etats-Unis d'Amérique, cotée à la bourse de New-York (ticker symbol EFX) ("Apporteur"),

ici représentée par Maître Faruk DURUSU, avocat à la Cour, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique d'Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062, constituée par acte passé par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 1995, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-383 daté du 11 août 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Roger Arrensendorf, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, daté du 8 mai 2007 et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1528 du 23 juillet 2007 (la "Société")

(ii) Qu'elle est également l'associé unique d'Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.455, constituée par acte notarié passé par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg le 24 février 1997, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-326 daté du 26 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 30 avril 2001 et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1050 du 22 novembre 2001 (la "Filiale");

(iii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cents dollars américains (300.-USD) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cent soixante et un mille trois cents dollars américains (4.161.300

USD) à quatre millions cent soixante et un mille six cents dollars américains (4.161.600 USD) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de trois cents dollars américains (300 USD) (la "Nouvelle Part Sociale"), sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-huit virgule soixante-seize dollars américains (3.997.538,76 USD) (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en la totalité des dix mille (10.000) parts sociales ordinaires représentant l'entièreté du capital social de la Filiale (les "Parts Sociales Apportées"), lequel apport est effectué par l'Apporteur.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M<sup>e</sup> Faruk Durusu.

L'Apporteur déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale en contrepartie des Parts Sociales Apportées, sujette au paiement par l'Apporteur de la Prime d'Emission.

#### *Description de l'apport*

La valeur totale des Parts Sociales Apportées s'élève à trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente-huit virgule soixante-seize dollars américains (3.997.838,76 USD). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 juin 2009 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composée de:

- Equifax Inc.:

- (i) 1.872 parts ordinaires;
- (ii) 7.500 parts ordinaires de classe A;
- (iii) 4.500 parts ordinaires de classe B.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions cent soixante et un mille six cents dollars américains (USD 4.161.600,-) représenté par (i) mille huit cent soixante-douze (1.872) parts sociales ordinaires, (ii) sept mille cinq cents (7.500) parts sociales ordinaires de classe A et (iii) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales ordinaires de classe B toutes sous forme nominative d'une valeur nominale de trois cents dollars américains (USD 300,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales ordinaires de classe A pourront être liées au (convertible) preferred equity certificate de classe A conformément aux Conditions générales relatives aux (convertible) preferred equity certificate. Les parts sociales ordinaires de classe B pourront être liées au (convertible) preferred equity certificate conformément aux Conditions générales relatives aux (convertible) preferred equity certificate."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2009. Relation: MER/2009/1117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009081099/243/175.

(090097015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**S2R2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 146.801.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à REMICH. Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

ont comparu:

1.- Monsieur William MAMANE, retraité, né le 6 septembre 1948 à Meknès (Maroc), demeurant 5, rue Prosper Mérimée F-77340 Pontault-Combault;

2.- Madame Annie-Claude AMAR, sans profession, née le 30 octobre 1953 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), demeurant 5, rue Prosper Mérimée F-77340 Pontault-Combault;

ici représentée par:

Monsieur Olivier KUCHLY, employé privé, avec adresse professionnelle au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 07 juin 2009;

3.- Mademoiselle Karine MAMANE, employée privée, née le 3 mars 1976 à Vincennes (France), demeurant 85 bis, avenue Foch F-94100 Saint Maur des Fossés;

ici représentée par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 07 juin 2009;

4.- Madame Jessica MAMANE, employée privée, née le 12 août 1979 à Vincennes (France), demeurant 7, avenue Thiers F-94100 Saint Maur des Fossés,

ici représentée par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 07 juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur par la personne comparante, par le mandataire des autres parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Sièg**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'intermédiation de toute nature entre tous types d'intervenants économiques sans distinction de secteur d'activité.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "S2R2 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur William MAMANE, prénommé, soixante parts sociales . . . . .	60
2) Madame Annie-Claude AMAR, prénommée, cinquante-cinq parts sociales . . . . .	55
3) Madame Karine MAMANE, prénommée, cinq parts sociales . . . . .	5
4) Madame Jessica MAMANE, prénommée, cinq parts sociales . . . . .	5
TOTAL: CENT VINGT-CINQ parts sociales . . . . .	125

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur William MAMANE, retraité, né le 6 septembre 1948 à Meknès (Maroc), demeurant 5, rue Prosper Mérimée F-77340 Pontault-Combault.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7317. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081951/239/139.

(090097502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

#### **Auva S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.403.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Auva S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009080393/15.

(090095380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.